

Image not found or type unknown



Pose couple gardiens d'immeuble

Par **alex75015**, le **29/03/2021** à **19:15**

Bonjour, Notre copropriété a un couple de gardiens, logés sur place, qui part prochainement à la retraite, ils assurent une permanence de 8H à 20H à la loge du lundi au vendredi et le samedi matin, avec une pose qu'ils gèrent comme ils le souhaitent. Nous souhaiterions que leurs remplaçants effectuent la même présence. Le syndic nous dit que la loi impose une prise de pose commune, donc avec fermeture de la loge. Est-ce vrai? Y a-t-il une dérogation possible? Les gardiens peuvent-ils choisir? Je vous remercie pour votre aide et vos conseils.

Par **alex75015**, le **29/03/2021** à **20:48**

Domage.... Merci!